



U.C.S.A.\_cgt

## Le respect des personnels, FTV s'en "fiche" !

Les salariés de France télévisions (et pas seulement les journalistes) sont donc fichés à leur insu. C'est en tout cas ce qui apparaît dans les documents recueillis à l'antenne de France 3 Auvergne (Clermont Ferrand), qui n'est pas, et de loin, le seul site touché.

La DRH appelle ça une « revue de personnel » à travers « des fiches d'évaluation de potentiel et de performance », soi-disant initiée pour détecter les potentiels managériaux.

Pour la CGT il s'agit de fiches de renseignements, de notations et d'appréciations, secrètes, établies par un responsable hiérarchique sur les salariés de son équipe, un fichage de leur travail, de leurs comportements, de leur relationnel etc. avec tous les risques de dérive discriminatoire que cela comporte.

Un fichage **illégal** des personnels - puisqu'ils n'ont pas la possibilité d'en prendre connaissance - quelques semaines après les restitutions du rapport Vacquin et son constat accablant sur la dégradation du climat social à FTV et aux antipodes de ses recommandations.

Les choses sont claires : le code du travail oblige l'employeur à une information- consultation des instances représentatives (CE, CCE, CHSCT), pour toute mise en place des méthodes d'évaluation des salarié(e)s. De plus, les salarié(e)s doivent obligatoirement en être informé(e)s, de manière personnelle ou collective.

Enfin, au-delà du code du travail, comment ne pas condamner un fichage individuel qui signerait une gouvernance basée sur la défiance ? Qui enlèverait tout crédit à l'entretien professionnel annuel ? Qui transformerait les encadrants en « commissaires des bonnes mœurs professionnelles » ? Qui tiendrait finalement lieu de GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des carrières) à la place d'une véritable négociation ?

La direction de FTV doit non seulement s'expliquer au plus vite sur ces méthodes de police politique d'un autre âge mais surtout faire cesser ces fichages !

Quant aux salarié(e)s, ceux qui le souhaitent doivent avoir accès aux fiches les concernant... avant leur destruction ! La CGT soutiendra celles et ceux qui s'estiment discriminé(e)s et qui voudront le faire reconnaître par la justice.

Dans le chapitre de son projet présenté au CSA intitulé « *un management dans et par le dialogue* », Mme Ernotte affirme qu'il n'y a pas d'autre solution aux risques sociaux pointés par le rapport Vacquin que le dialogue. Elle dit vouloir élaborer son plan stratégique avec les personnels dans le cadre d'assises décentralisées. Comment pourrait-elle cautionner de telles méthodes de management fondées sur l'opacité et la défiance? Madame Ernotte doit se prononcer.

Paris, le 26 août 2015